

## PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Membres
23

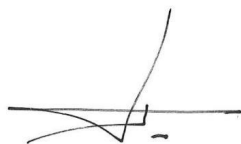
Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
15	0

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Annick Barré, Tugdual Braban, Renée Courtel, Jean-François Dumonteil, Catherine Henry, Joëlle Le Bihan, Hubert Le Lann, Sandra Le Nouvel, Jacqueline Mazéas, Bernard Saliou, Jean-Charles Lohé, Michel Morvant, Éric Prigent, Guillaume Robic, Patrick Urien.

Date de convocation
05/10/2023

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Dominique Cogen, Françoise Guillerm, Rollande Le Borgne, Rémy Le Vot

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 19/10/2023



Acte affiché le : 19/10/2023

L'An deux mille vingt-trois, le seize octobre s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Lohé.

### Passage au référentiel M57 concernant la comptabilité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Centre Ouest Bretagne

En application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour le **PETR PAYS COB** à compter du 1er janvier 2024 doit faire l'objet d'une délibération du Comité Syndical.

Le référentiel M57 a vocation à être généralisé le 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. À cet horizon, le référentiel M57 a vocation à se substituer aux instructions budgétaires et comptables M14, M52, M61, M71, M831 et M832.

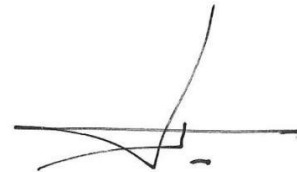
Pour l'essentiel, les règles demeurent celles appliquées aujourd'hui pour une collectivité en M14. La principale nouveauté réside dans l'intégration des normes comptables validées par le conseil de normalisation des comptes publics dans le référentiel M57.

Enfin, il n'y a pas d'annexe aux états financiers pour ces collectivités. L'annexe est réservée aux collectivités expérimentant le dispositif de certification des comptes (article 110 de la loi NOTRe).

**Le Comité syndical,**  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

Valide le passage au référentiel M57 de la comptabilité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays COB à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Fait à Rostrenen,  
Le 19/10/2023  
**Le Président,**  
**Jean-Charles Lohé**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned below the printed name of the president.